



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 28959

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des « calendrettes ». Ces écoles sont des acteurs essentiels de transmission de la langue occitane mais aussi des foyers de vie de la culture d'oc. Ces dernières années, la Confédération occitane de las escolas laïcas calendretas, a vu sa dotation ministérielle se réduire alors qu'au même moment la demande sociale augmente fortement et que les effectifs augmentent de manière significative. Depuis 2007, les effectifs ont augmenté de 39 %. Aujourd'hui 13 % de effectifs du primaire sont à la charge complète du mouvement Calendreta, soit plus de 400 enfants pour lesquels l'État ne donne rien. Le mouvement calendreta est aujourd'hui dans une situation préoccupante. Cette année, 4 rectorats, sur les 6 de l'espace occitan où nous avons des écoles, sont concernés par notre demande de postes. Il s'agit des rectorats de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier et Toulouse. Pour pourvoir les différentes classes, qui répondent aux critères de l'éducation nationale - il ne s'agit pas là d'une demande de confort - 18,25 postes d'enseignants sont nécessaires pour le primaire et 4,5 pour le secondaire. Si le mouvement n'obtient pas aujourd'hui *a minima* une aide correspondant *a minima* à 50 % de sa demande (soit 9 postes pour le primaire et 3 pour les secondaire), les écoles et les collèges se retrouveraient en très grande difficulté. Il soutient cette demande et souhaiterait qu'il puisse annoncer les aides qu'il compte accorder à ce mouvement important pour la transmission de la culture occitane.

Texte de la réponse

La Confédération occitane des écoles laïques Calandretas regroupe des établissements privés dont la plupart sont dotés de classes sous contrat. L'État alloue à ces classes des moyens d'enseignement en emplois de professeur. Le calcul et la répartition de ces moyens entre académies s'effectuent dans le cadre d'une concertation annuelle avec les responsables de la Confédération au niveau national et après consultation des six recteurs d'académie concernés. Entre les rentrées scolaires 2007 et 2012, la démographie scolaire dans les classes sous contrat des établissements de la Confédération est passée de 2 153 à 2 922 élèves, presque exclusivement dans le premier degré. Au cours de la même période, les mêmes classes ont bénéficié de 29,5 emplois supplémentaires pour accompagner cette augmentation d'élèves. A la rentrée scolaire 2012, l'État rémunérait 151 emplois d'enseignants au sein des établissements de la Confédération. Par conséquent, les élèves des classes sous contrat des établissements de la Confédération sont, en moyenne, 19,9 par classe alors que la moyenne des élèves par classe dans l'enseignement privé sous contrat et dans l'enseignement public était, à la rentrée de 2011, de 26 en maternelle et 22,7 en CP-CM2. A la rentrée de septembre 2013, les établissements privés du premier degré relevant de la Confédération bénéficient de 5 emplois supplémentaires dans les académies de Bordeaux (1 emploi), Clermont-Ferrand (1 emploi), Montpellier (2 emplois) et Toulouse (1 emploi). L'effort en moyens pour les établissements de la confédération reste donc important.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28959

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6006

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11398